



N° de dossier CNER : 08MN053

Le 24 janvier 2020

Kenny Bell
City of Iqaluit
P.O. Box 460
Iqaluit, NU X0A 0H0
Fax: (867) 979-0228

Envoyé par télécopieur et courriel : mayorbell@iqaluit.ca and cao@iqaluit.ca

Objet : Invitation à la table ronde communautaire et à la conférence pré-audience organisées par la CNER dans le cadre du réexamen de la proposition de « Mise en valeur de la phase 2 » de la Baffinland Iron Mines Corp.

Bonjour Kenny Bell,

La Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (la CNER ou la Commission) tiendra à la table ronde communautaire et à la conférence pré-audience dans Iqaluit pour le cadre de l'évaluation par la CNER de la proposition de « mise en valeur de la phase 2 ». La présente invite le City of Iqaluit à sélectionner **un (1) Iqaluit** représentant communautaire pour assister à la table ronde communautaire et à la conférence pré-audience afin d'exprimer les points de vue de votre collectivité dans le cadre des séances de table ronde communautaires.

Détails de la réunion publique

Dates : Les 23 au 25 mars 2020 (Iqaluit)

Nom du projet : Proposition de « mise en valeur de la phase 2 »

Proposé par : Baffinland Iron Mines Corporation

Les membres de la collectivité possèdent des connaissances importantes que la CNER considère comme essentielles à son processus d'évaluation. Pendant à la table ronde communautaire et à la conférence pré-audience, la Commission donnera l'occasion aux représentants communautaires de poser des questions et de donner des commentaires concernant la proposition de projet et ses répercussions potentielles. À titre de collectivité pouvant être touchée par la proposition de projet, il est important que les représentants soient présents pendant toute la durée de l'audience et soient en mesure de participer à la table ronde communautaire à Iqaluit. Les commentaires fournis aideront la Commission à mieux comprendre les points de vue et les perspectives uniques de chaque collectivité concernant la proposition de « mise en valeur de la phase 2 ».

Le particulier choisi comme représentant n'a pas besoin d'être un dirigeant élu ni un membre du personnel de votre organisme; toutefois, il est important que la personne désignée soit à l'aise de parler et de poser des questions en public, et qu'elle puisse faire part de points de vue pour le compte de votre organisme ou de votre collectivité. Les organisations peuvent désigner les personnes ayant participé à l'audience publique tenue par la CNER en novembre 2019 car elles connaissent déjà la proposition et les procédures appliquées jusqu'à présent par la Commission.

La CNER ne verse pas d'honoraires aux représentants communautaires.

Veillez noter que la CNER est aussi en contact avec d'autres organismes et groupes dans votre collectivité pour inviter des participants à assister aux audiences publiques.

Une fois que votre représentant sera sélectionné par votre organisme, veuillez lui fournir toute l'information de la présente lettre :

- 1) l'annexe A comprend des directives sur le rôle du représentant communautaire pendant l'audience publique;
- 2) l'annexe B est requise pour la désignation du représentant nommé;
- 3) l'annexe C contient une description de la proposition de mise en valeur de la phase 2;

Demandez au représentant communautaire de remplir les formules suivantes et de les faire parvenir au bureau de la CNER à info@nirb.ca ou par télécopieur au 867-983-2594, au plus tard le **17 février 2020** :

1. Formule de renseignements sur le représentant communautaire (annexe B ci-jointe).

Nous vous remercions d'avance de sélectionner un représentant qui participera à l'audience publique de la CNER concernant la proposition de « mise en valeur de la phase 2 » de Baffinland Iron Mines Corporation. Nous nous réjouissons à l'idée de travailler avec votre représentant aux audiences.

Comme les représentants sélectionnés à Iqaluit n'auront pas à se déplacer pour y assister, aucune indemnité quotidienne ne sera versée puisque les représentants pourront retourner manger à la maison.

Il est possible de consulter toute l'information sur la proposition de « mise en valeur de la phase 2 » de Baffinland Iron Mines Corporation en ligne à partir du registre public de la CNER à www.nirb.ca/project/123910.

Pour toute question concernant la sélection d'un représentant communautaire pour cet événement, communiquez avec Stephanie Taptuna, directrice, Communications, par courriel à staptuna@nirb.ca ou en composant sans frais le 1-866-233-3033.

Cordialement,



Stephanie Taptuna
Directrice, Communications
Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions

c. c. : M. Bert Dean, Nunavut Tunngavik Incorporated
M. Stephen Williamson Bathory, Qikiqtani Inuit Association
M. Jared Ottenhof, Qikiqtani Inuit Association
M. Steven Lonsdale, Qikiqtani Inuit Association
M^{me} Rosanne D'Orazio, Qikiqtani Inuit Association
M. Tiivi Qiatsuk, Qikiqtani Inuit Association

Pièces jointes (3) : Annexe A – Rôle du représentant communautaire
Annexe B – Formule de renseignements sur le représentant communautaire
Annexe C – Description du projet

Annexe A : Rôle du représentant communautaire

Les membres de la collectivité possèdent des connaissances importantes que la CNER considère comme essentielles à son processus d'évaluation environnementale. La table ronde communautaire et la conférence pré-audience permettent aux représentants de la communauté de questionner la compagnie, les délégués du gouvernement du Nunavut et du gouvernement du Canada ainsi que l'association inuite régionale, sur la modification proposée.

La table ronde communautaire et la conférence pré-audience seront structurées comme suit :

LIEU	DATE	HEURE	PROGRAMME
Iqaluit, Koojessie Room at the Frobisher Inn 1	Les 23 au 24 mars 2020	9 h à 17 h	La table ronde communautaire
	Le 25 mars 2020	9 h à 17 h	la conférence pré-audience

* **REMARQUE : La CNER peut prolonger la durée des séances au besoin.**

La CNER tiendra une brève rencontre d'information à l'intention des représentants **le soir du dimanche 22 mars 2020** pour préparer les représentants à leur participation aux audiences publiques.

Les représentants communautaires auront l'occasion de poser des questions ou de faire part de leurs commentaires ou préoccupations à la CNER pendant la table ronde communautaire. La Commission en tiendra compte au moment de formuler ses recommandations au gouvernement fédéral concernant la proposition de mise en valeur de la phase 2. À titre de représentant, vous êtes encouragé à parler avec les autres membres de votre collectivité ou organisme pour assurer une compréhension globale des idées ou des préoccupations de la collectivité concernant le projet et, au minimum, fournir des réponses aux questions suivantes :

1. De quelle façon l'environnement autour de ma collectivité pourrait-il être touché?
2. De quelle façon l'environnement dans ma région pourrait-il être touché?
3. De quelle façon les activités traditionnelles auxquelles je prends part ou ma collectivité prend part pourraient-elles être touchées ou modifiées?
4. Quelles sont les répercussions potentielles qui me préoccupent?
 - Mes préoccupations ont-elles été réglées?
 - Si mes préoccupations n'ont pas été réglées, quelles suggestions puis-je faire pour régler ces préoccupations (y compris des plans ou des mesures pour éviter ou atténuer un effet négatif et des plans de surveillance)?
5. Suis-je en faveur de la mise en valeur de la phase 2 de Baffinland? Pourquoi ou pourquoi pas?
6. Quelles sont mes autres questions qui n'ont pas été résolues?
 - Faut-il recueillir des renseignements additionnels?

Annexe B : Formule de renseignements sur le représentant communautaire

Événement : à la table ronde communautaire et à la conférence pré-audience organisées par la CNER dans le cadre du réexamen de la proposition de « Mise en valeur de la phase 2 » de la Baffinland Iron Mines Corp.

Dates : Les 23 au 25 mars 2020

Collectivité : Iqaluit (Nunavut)

Lieu : Koojesse room, Frobisher Inn

Renseignements sur le représentant :

Nom figurant sur la carte d'identité avec photo (requis pour les réservations de voyage, écrivez clairement en lettres moulées)

_____ Sexe : Homme Femme

Courriel : _____ *requis pour la fourniture des renseignements sur les déplacements*

Numéro de téléphone : _____

Collectivité représentée : _____

Organisme ayant fait la désignation : QIA (aîné) QIA (femme) QIA (jeune)
 Hameau OCT

La Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions NE PEUT PAS verser d'honoraires aux participants. Il est contraire à l'éthique pour une institution du gouvernement public, comme la CNER, de rémunérer les participants à un processus quasi judiciaire. Toute décision quant au versement d'honoraires à un participant relèverait de l'organisme que représentent les participants, et de la CNER.

Je, _____, atteste avoir compris que la CNER ou l'organisme ayant fait la désignation ne peuvent pas me verser d'honoraires pour ma participation à l'audience publique de la CNER concernant la proposition de « mise en valeur de la phase 2 » de Baffinland Iron Mines Corporation.

Signé : _____ **Fait le :** _____

Si le représentant est âgé de moins de 19 ans, faire remplir la section suivante par un parent ou le tuteur :

Âge du représentant : _____

Nom du parent ou du tuteur : _____ Numéro de téléphone : _____

Signature du parent ou du tuteur fournissant la permission de participer : _____

Personne à joindre en cas d'urgence :

Nom : _____ Numéro de téléphone : _____

Annexe C : Description du projet

MEMO

Annexe C – Description du Projet

Proposition Concernant La Phase 2

Si la proposition concernant la phase 2 du projet Mary River est approuvée, Baffinland Iron Mines pourra transporter par train et par bateau jusqu'à 12 Mt/a de minerai à partir du port de Milne. D'une part, l'autorisation accordée en 2012 de construire et d'exploiter le port de Steensby et la voie ferrée reliant ce dernier à la mine par le sud sera maintenue. À terme, la production totale passera à 30 Mt/a, qui seront acheminées par train – soit par le nord jusqu'au port de Milne (12 Mt/a), soit par le sud jusqu'au port de Steensby (18 Mt/a).

Traits Saillants De La Proposition

La proposition comprend quatre volets, suivant qu'il est question du port de Milne, de la mine, du corridor de transport nord ou de la route maritime. Voici les installations et activités à prévoir dans chaque cas.

Port De Milne

- Agrandissement de la zone de développement portuaire;
- Construction et exploitation d'un deuxième quai minéralier pouvant accueillir des navires de type Capesize;
- Modification et agrandissement des installations de stockage du minerai;
- Nouvelles installations de broyage, de criblage et de manutention du minerai;
- Construction et exploitation d'installations d'entretien ferroviaire;
- Agrandissement de l'ensemble de logements ainsi que des stations de traitement d'eau potable et des eaux usées;
- Agrandissement de la centrale électrique;
- Agrandissement et réaffectation des zones d'entreposage et des installations auxiliaires;
- Aménagement et exploitation d'un lieu d'enfouissement;
- Augmentation des activités de navigation.

Site Minier

- Augmentation de la production minière totale à 30 millions de tonnes par an (Mt/a), qui seront acheminées par train – soit par le nord jusqu'au port de Milne (12 Mt), soit par le sud jusqu'au port de Steensby (18 Mt);
- Démantèlement des installations de concassage secondaire;
- Aménagement et exploitation d'un terminal ferroviaire pour la voie nord;
- Agrandissement de la zone d'entreposage permanent de combustibles et carburants;
- Agrandissement des installations d'entretien de la mine et des bâtiments ou installations de soutien auxiliaire (entrepôts, ateliers, etc.).

Corridor De Transport (Route De Transport Et Voie Ferrée Nord)

- Construction de la voie ferrée et aménagement du remblai;
- Construction et implantation d'équipements de signalisation ainsi que (s'il y a lieu) d'une tour de télécommunications;
- Aménagement de divers franchissements de cours d'eau;
- Construction et utilisation de multiples zones d'entreposage avec abris et ateliers pour petit équipement;
- Aménagement et exploitation de quatre camps volants ou plateformes pour campement temporaire;
- Aménagement de divers passages à niveau le long de la route de transport;
- Aménagement d'une autre carrière le long du corridor ferroviaire;
- Inspection et entretien du remblai, de la voie ferrée, des équipements de signalisation et de communication ainsi que du matériel de contrôle de l'état de la voie;
- Transport du minerai par rail jusqu'au port de Milne.

Transport Maritime

- Prolongation de la saison de navigation en fonction de l'état des glaces et de l'utilisation par les Inuits de la zone de dislocation – la saison ne s'ouvrira pas avant le 1^{er} juillet et se terminera au plus tard le 15 novembre;
- Adjonction de minéraliers plus gros (type Capesize) à la flotte de navires rattachés au port de Milne;
- Accroissement de la fréquence des chargements pendant la saison de navigation.

Produits Tirés Du Minerai

Une fois le concassage et le calibrage terminés, la très forte teneur en fer du minerai extrait du site Mary River rend inutile tout traitement supplémentaire. Après broyage et criblage, on obtient les deux produits suivants :

- du minerai en morceaux dont la taille varie de 6,3 mm à 31,5 mm (soit environ celle d'une balle de golf);
- du minerai fin composé d'éléments de taille inférieure à 6,3 mm (soit environ celle d'un pois).

Fermeture Et Activités Ultérieures

À chaque phase du projet, Baffinland planifiera et mènera ses opérations de façon que les sites exploités se retrouvent ensuite dans un état sécuritaire et stable sur le plan environnemental. Elle exécutera des travaux de réhabilitation pendant toute la durée de vie de la mine. Les installations temporaires qu'exigeront les camps de travailleurs seront démantelées et retirées, une fois leur durée de vie utile écoulée. Les zones d'emprunt de matériaux, les carrières, les routes temporaires et autres sites perturbés seront stabilisés de manière à limiter l'érosion du sol, puis restaurés quand ils n'auront plus raison d'être. On effectuera des contrôles environnementaux et de sécurité aussi longtemps que nécessaire.

Possibilités De Développement Futur

La proposition relative à la phase 2 vise à faire passer à 12 Mt/a la quantité de minerai qui sera produite puis transportée jusqu'au port de Milne au moyen de la voie ferrée nord. Les 18 Mt/a qui seront acheminées au port de Steensby par la voie du sud ont déjà été approuvées. Divers facteurs influenceront sur la cadence de production annuelle et sur la durée de vie de la mine (conditions du marché, teneur marchande du minerai, impondérables, etc.). Tous les sites pourront accueillir un nombre accru de dépôts en tas, d'engins de manutention et de travailleurs.

L'exploration régionale a permis à Baffinland de repérer d'autres gisements qui, d'après les échantillons de surface prélevés, semblent aussi riches que le dépôt 1. Les dépôts 2 et 3, qui se trouvent non loin de ce dernier, ont été forés plus systématiquement que les autres. Comme ils sont tout près de la mine actuelle, on estime qu'ils seront exploités avant ou juste après l'épuisement du dépôt 1, et ce, au moyen essentiellement des mêmes infrastructures. La mise en valeur future de la région sera d'autant plus facile que la mine et les moyens de transport par bateau, par route ou par train seront déjà en place.